

MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'INSTALLATION ET EXPLOITATION DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES DE TYPE 4x3

AVENANT

A – COLLECTIVITE

**COMMUNE DE GUERET
ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND
BP 259
23006 GUERET CEDEX**

B - COCONTRACTANT

**EXTERION MEDIA
3 ESPLANADE DU FONCET
92130 ISSY LES MOULINEAUX**

C - Objet du contrat.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'INSTALLATION ET EXPLOITATION DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES DE TYPE 4x3

■ Date de signature du contrat : **30/06/2015**

D - Objet et fondement des modifications.

■ Objet : Exonération de redevance

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,
Vu l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 notamment son article 20
Vu l'ordonnance n°2020-319 modifiée du 25 mars 2020 notamment son article 6
Vu l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 notamment son article 4
Vu les demandes de la société du 14 mai et du 11 juin 2020,

La ville de Guéret décide d'exonérer le cocontractant du paiement des redevances pour la période allant du 12 mars au 23 juillet 2020.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le contrat :

NON

OUI

■ Les autres clauses restent inchangées :

NON

OUI

■ **Entrée en vigueur :** à compter de la date de signature.

E – Signature du cocontractant.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature de la Collectivité.

A GUERET, Le

Monsieur Le Maire de Guéret

Michel VERGNIER